

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### CAP MONETAIRE PREMIERE

FCP

*Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété*

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 12/11/2018 sous la référence n°VP18123.

  
Directeur  
Hicham ELALAMY

#### Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0 (exclus)**
- Sensibilité max : **0.5 (exclus)**
- Indice de référence : **100% Taux Moyen Pondéré**
- Stratégie d'investissement :

**Le FCP investira son actif en obligations à court terme, en créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire en autres titres de créances et en OPCVM monétaires et liquidités.**

**Le portefeuille du FCP sera composé d'au moins 50% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « monétaire », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.**

**L'investissement en titres d'OPCVM n'excédera pas 10% des actifs du FCP tout en respectant la réglementation en vigueur.**

**Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**

**Enfin, le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**

- Durée de placement recommandée : **1 mois**
- Souscripteurs concernés : **Grand public, personnes physiques et morales.**



## II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **100,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne (tous les jours ouvrés).**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
  - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank.**
  - **Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
  - **Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats.**

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.





### III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - **0%**
  - Commission de rachat maximale :
    - **0%,**
  - Cas d'exonération :
    - **Néant**
  
- Frais de gestion :
  - **0.65% HT de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.**  
**Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

<b>Libellés Frais de gestion</b>	<b>Taux Frais de gestion</b>
1-Frais de publications	20000 DHS
2-Commissaire aux comptes	18500 DHS
3-Commission AMMC	0.025%
4-Dépositaire	0.05%
5-Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	4000 DHS ANNUELLE
6- Maroclear (Droit d'admission)	Trimestriel selon les conditions en vigueur
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion-1-2-3-4-5-6



#### IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **17/06/2010, AG/OP/042/2010**
- Société de gestion : **Wafa Gestion** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 - Casablanca** représentée par **M. Reda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca**, représenté par **M. Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint**.  
Responsable à contacter : **M. Ahmed AADDI** en sa qualité de **Responsable Back Office Titres**.  
**Email : A.Aadi@attijariwafa.com - Téléphone : +212(0) 522 29 88 88**
- Commercialisateur :

<b>Etablissement commercialisateur</b>	<b>Responsables à contacter</b>	<b>Téléphone</b>
ATTIJARIWAFABANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	05 22 29 88 88

*La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.*

*Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.*

